



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles et de
l'Environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE BRIENON-SUR-ARMANÇON

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXÉCUTION :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-021 du 28 janvier 2022,

une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

NATURE DE L'INSTALLATION : EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE RECYCLAGE DE MATIÈRES PLASTIQUES

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- n° 2661-2-a : Transformation de polymères,la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 20 t/j,
- n° 2662-1 : Stockage de polymères, ... le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 1000 m³,
- n° 2714-1 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux, ...le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 1000 m³.

DEMANDEUR : SAS RECYTHERM

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Route du Boutoir 89 BRIENON-SUR-ARMANÇON

DURÉE DE LA CONSULTATION : quatre semaines, du 21 février 2022 au 21 mars 2022 inclus

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BRIENON-SUR-ARMANÇON où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 89 www.yonne.gouv.fr